

FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°60 Août 2026

Agenda 2026

**Conseil d'administration
10 septembre**

**6^{ème} Salon des
communes du Bas-Rhin
&
80^{ème} Anniversaire de
l'Association
&
Assemblée Générale
Mardi 6 octobre
au Hall Rhin du PMC à
Strasbourg**

**Bureau
21 octobre**

**108^{ème} Congrès AMF
24-26 novembre**

**Conseil d'administration
2 décembre**

Chères et chers collègues,

Le Conseil d'administration de notre association a renouvelé à l'unanimité sa confiance en ma personne pour porter, à la tête de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin, la voix de nos communes et de nos intercommunalités. Je tiens à remercier sincèrement chacun d'entre vous pour ce témoignage de confiance.

Je la reçois non pas comme un honneur personnel, mais comme un mandat collectif : celui de représenter, de défendre et d'accompagner l'ensemble des élus communaux de notre département.



Vincent DEBES

Le scrutin de mars 2026 a fait émerger de nouveaux visages et confirmé l'engagement de beaucoup d'entre vous. Je salue l'ensemble des maires élus ou réélus au sein de notre association.

Les défis actuels sont nombreux :

Le premier est d'ordre budgétaire. Selon plusieurs chiffrages sérieux, plus de 12 milliards d'euros en moins pour les finances du bloc communal. Sans moyens à la hauteur, le fonctionnement de nos services et l'investissement local sont menacés. De plus, la simplification des normes constitue un chantier permanent, dont la lenteur entraîne inévitablement des coûts significatifs.

Le second défi est humain. Nos communes, en particulier les plus petites d'entre elles, peinent à recruter et à fidéliser leurs agents.

Le métier de secrétaire de mairie — devenu « secrétaire général de mairie » par la loi du 30 décembre 2023 constitue une reconnaissance nécessaire.

Le troisième défi est celui de la sécurité de l'engagement des élus. Les atteintes aux élus sont principalement des menaces et des outrages. Cela dégénère en violences physiques dans 8 à 10% des cas. C'est inacceptable. Les maires représentaient à eux seuls 65 % des victimes en 2025. Le mal est profond et interroge le rapport entre citoyens et ceux qui incarnent les institutions. C'est un sujet important.

Autre défi : la transition écologique et le changement climatique. L'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050 sera-t-il possible ? Nous savons que les communes sont en première ligne pour opérer cette transformation : préservation des espaces agricoles et forestiers, renaturation, prévention des inondations, qualité de l'air, rénovation des bâtiments. Pourtant, les moyens financiers et techniques ne sont pas à la hauteur des injonctions.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Enfin, nous ne pouvons pas ignorer l'érosion des services publics de proximité : présence postale, accès aux soins, fermetures de classes et d'écoles : ce désengagement alimente un « sentiment d'abandon » des habitants.

Certes, le réseau France Services est une avancée, mais il ne suffit pas à compenser le recul des services. C'est la cohésion même de nos territoires qui est en jeu.

Face à cette accumulation de défis, notre Association des Maires a un triple rôle à jouer.

Représenter et défendre : Nous portons la voix des communes et des intercommunalités auprès de l'Etat, de la Région, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'ensemble des partenaires institutionnels, à travers ses représentants dans les nombreuses instances ou lors des rencontres de travail.

Informier et former : Notre association est aussi un lieu de formation, d'échanges et de mutualisation.

À travers nos réunions d'information ou les visioconférences (le 3^{ème} Mardi de chaque mois) et notre offre de formation, nous mettons à disposition des élus des moyens utiles à l'exercice de leurs fonctions.

Unir : La force de notre association réside dans sa représentativité de toutes les communes et les intercommunalités. Leur diversité, urbaine ou rurale, c'est notre richesse et notre patrimoine.

L'Association des Maires de France (AMF) est notre tête de pont du réseau des maires, l'institution nationale de référence à partir de laquelle se structure et se déploie la représentation de l'ensemble des maires du territoire. Notre association départementale est le maillon de proximité de cette chaîne. Ce dialogue permanent est notre force.

Je vous propose, pour ce nouveau mandat, trois priorités :

- La défense des finances communales : gage de confiance entre l'État et les collectivités.
- L'accompagnement des élus par la formation et l'information, l'entraide, la protection et la valorisation de notre engagement public.
- La transition écologique et la cohésion territoriale : un engagement ambitieux et nécessaire en exigeant les moyens d'agir.

Chères et chers collègues, je vous redis ma gratitude et mon engagement. L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités du Bas-Rhin est, et restera, votre maison.

Travaillons ensemble, avec lucidité et confiance, au service de nos communes et de nos concitoyens.

Je vous souhaite à toutes et à tous, chères et chers Collègues, une agréable rentrée de septembre et venez très nombreux à notre journée exceptionnelle du 6 octobre 2026 au PMC à Strasbourg !



Instances de l'Association des maires du Bas-Rhin

L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin (AMF67) regroupe les maires et les présidents d'intercommunalités adhérents. Elle est pluraliste et apolitique. Ses missions sont d'intérêt général.

Créée en octobre 1946, notre association a su au fil des années renforcer et diversifier son engagement au service des maires et des présidents et auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin est affiliée au réseau national de l'Association des Maires de France (AMF), créée en 1907 et reconnue d'utilité publique.

Notre association est agréée pour la formation des élus locaux par le Ministère en charge des collectivités locales. Elle est certifiée Qualiopi depuis 2025 pour la qualité du processus de formation.

Le Bureau est composé de 33 membres issus du Conseil d'administration.

- M. Vincent DEBES, maire de HOENHEIM, président de l'association
- Mme Catherine TRAUTMANN, maire de STRASBOURG, 1ère vice-présidente
- M. Claude STURNI, maire de HAGUENAU, vice-président
- Mme Michèle ESCHLIMANN, maire de WASSELONNE, vice-présidente
- M. Justin VOGEL, maire de TRUCHTERSHEIM, président de la CDC du Kochersberg, vice-président
- Mme Laurence JOST, maire de BOSSELSHAUSEN, secrétaire générale
- M. Patrice HILT, maire d'OFFWILLER, secrétaire général adjoint
- M. Christian BALL, maire de STUNDWILLER, trésorier
- Mme Nathalie KALTENBACH, maire de BARR, chargée d'assister le trésorier

Le Bureau se réunit 4 à 6 fois par an. Il assure la gestion courante de l'Association.

Le Conseil d'administration est composé de 90 membres, désignés principalement par les amicales locales de maires, la ville de Strasbourg et plusieurs autres communes sont représentées. Y siègent également avec voix consultative, les parlementaires et le Président de la CeA.

Le Conseil d'administration se réunit 3 à 4 fois par an au siège de la CeA ou dans les territoires. C'est un lieu d'échanges. Il définit les principales orientations ainsi que les projets à mettre en œuvre.

Les listes complètes des membres du Bureau et du Conseil d'administration sont disponibles sur www.maires67.fr, ainsi que les statuts de l'Association.

Nos missions :

- ✓ Désigner les représentants des maires et des présidents d'EPCI dans de nombreuses différentes instances, pour défendre le point de vue et les intérêts des communes et des intercommunalités
- ✓ Former et informer les maires et les élus,
- ✓ Echanger nos expériences à travers des rencontres thématiques (Conférence des présidents d'EPCI, webinaires du 3^{ème} mardi du mois),
- ✓ Organiser le Salon annuel des communes et des intercommunalités, avec nos partenaires événementiels et institutionnels,
- ✓ Assurer une veille et un relais vers les autorités ou les parlementaires,
- ✓ Etre un appui juridique ponctuel,
- ✓ Participer à l'activité nationale de l'AMF à travers ses instances dirigeantes, les commissions et groupes de travail,
- ✓ Suivre les inscriptions au **Congrès national de l'AMF**,
- ✓ **Participer aux frais de déplacement et d'hébergement** dans le cadre du Congrès AMF à Paris, à savoir : 100€ pour le billet TGV A/R et 200€ pour deux nuits maximum. Les justificatifs doivent être transmis à l'association des maires soit directement par l'élu qui représente la commune ou l'EPCI, soit au niveau de l'amicale locale de maires avant le 31 mars de l'année suivante.

Nos offres de formation

Ne tardez pas à vous inscrire. Une formation avec un nombre insuffisant d'élus inscrits doit être reportée à une nouvelle date à trouver avec le formateur en fonction de ses disponibilités.

IMPORTANT : deux possibilités de financement de votre formation en tant qu'élus local :

- **OPTION 1** : par le budget formation de la collectivité, en retournant le bulletin d'inscription complété et signé.
- **OPTION 2** : par la mobilisation de Mon Compte Elu. Dans ce cas, l'inscription se fait obligatoirement par la plateforme Mon Compte Elu. Attention au délai entre la validation de l'inscription et le jour de la formation : 11 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés).

Un lien de connexion pour votre inscription sur Mon Compte Elu est inséré dans le bulletin d'inscription. Cliquez sur le lien pour être dirigé vers l'inscription sur Mon Compte Elu. Tous les élus même non indemnisés peuvent s'inscrire via Mon Compte Elu afin de mobiliser le DIF.

Nos offres au 13.08.2026 :

- ❖ **Animer et concevoir une réunion (une journée) : jeudi 3 septembre 2026 (initiation)** (inscription à valider avant 20.08). Si vous êtes intéressé, il est urgent de s'y inscrire.
- ❖ **Gestion du temps (une journée) : lundi 7 septembre 2026 (initiation)** (inscription avant 24.08)
- ❖ **Prise de parole en public (une journée) : mardi 8 septembre (initiation)** (inscription avant 24.08)
- ❖ **Les pouvoirs de police du maire : lundi 14 septembre 2026 (matin)** (inscription avant 04.09)
- ❖ **Les pouvoirs de police du maire : jeudi 15 octobre 2026 (matin)** (inscription avant 02.10)
- ❖ **Le maire, officier de police judiciaire : lundi 21 septembre 2026 (matin)** (inscription avant 04.09)
- ❖ **L'aménagement de la voirie communale, les travaux à prévoir en 2027 : mercredi 28 octobre 2026 (matin)** (inscription avant 16.10)
- ❖ **Le maire, officier de police judiciaire : mercredi 18 novembre 2026 (matin)** (inscription avant 02.11)

Les bulletins d'inscription ont été envoyés en mairie. Le lien de connexion vers Mon Compte Elu est joint. [Les bulletins](#) sont également disponibles sur le site www.maires67.fr (rubrique : formations).

Tous les 3^{èmes} mardis du mois, une visioconférence « Le mardi des maires ».

A partir de septembre prochain, l'Association des Maires du Bas-Rhin lance son rendez-vous mensuel.

Il s'agit d'un temps d'information en visioconférence **de 18h30 à 20h, chaque 3^{ème} mardi du mois** sur une thématique. Le lien de connexion est envoyé avec l'invitation par mail.

Visioconférence sur le logement indigne avec la participation de la DDT du Bas-Rhin mardi 15 septembre 2026

Se rappeler du passé, comprendre le présent et agir, préparer l'avenir font partie de notre engagement de maire et d'élus local

« Beaucoup de (...) dépenses résultent d'obligations nouvelles que le Gouvernement et le Parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années, par exemple dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance, des transports, ou de façon plus insidieuse en matière de sécurité, et de toutes les obligations normatives et bureaucratiques qu'impose l'Etat aux collectivités. »

(Extrait du communiqué de presse du 03.09.2024 de l'AMF)